

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ; -
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; -
- VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ; -
- VU le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ; -
- VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- VU le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- VU le décret n°2018-0937/PRES/PMMS/MINEFID du 17 octobre 2018 portant changement d'appellation de l'hôpital national Blaise COMPAORE ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

Sur rapport du Ministre de la Santé ;

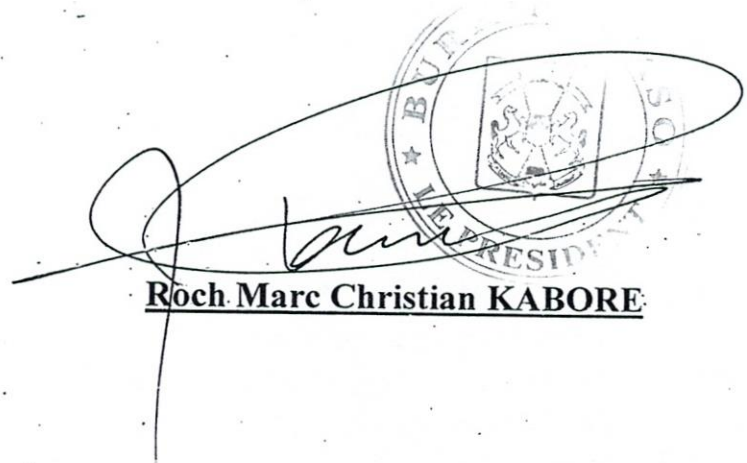
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Sont nommées Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Tingandogo pour un premier mandat de trois (03) ans, les personnes dont les noms suivent :

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 decembre 2018



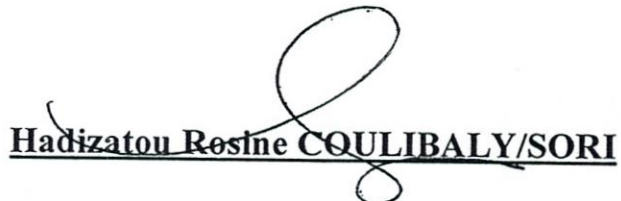
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



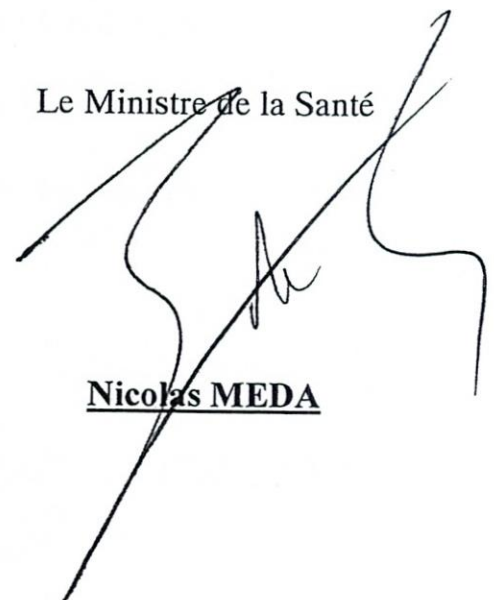
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Resine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA